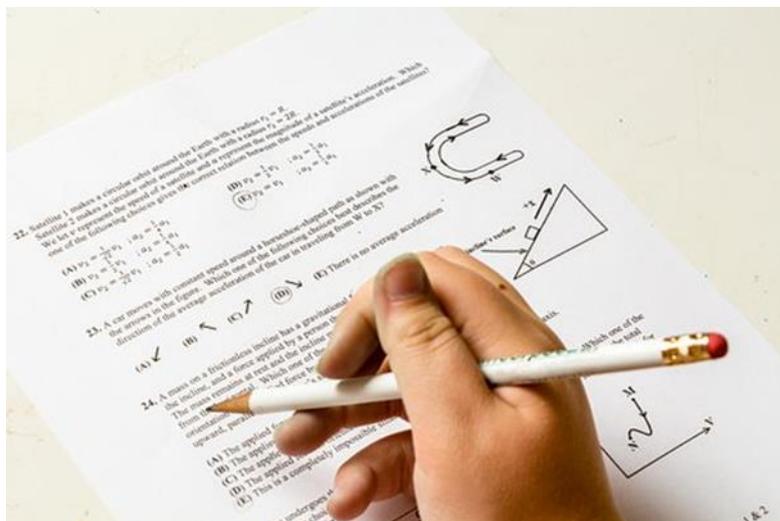




Adaptations destinées aux élèves à besoins spécifiques pour les épreuves facultatives d'étude du milieu de fin de 2^e secondaire¹

Fiche de la Boîte à outils pour et par des parents d'enfants dys, TDA/H et HP



¹ Mise à jour le 1^{er} septembre 2019

Adaptations destinées aux élèves à besoins spécifiques pour les épreuves facultatives d'étude du milieu de fin de 2^e secondaire

1. Introduction

Dans le réseau officiel, les élèves ont deux heures de cours de géographie et deux heures de cours d'histoire alors que, dans l'enseignement libre, les élèves ont quatre heures d'étude du milieu. Les approches pédagogiques des deux réseaux sont très différentes et dès lors il n'a pas été possible de réaliser une épreuve certificative externe commune comme c'est le cas pour les sciences, mathématiques, français et langues modernes.

Cependant, depuis maintenant quelques années, la Fédération de l'Enseignement Secondaire Catholique (FESeC) propose aux enseignants d'étude du milieu une épreuve externe. La participation à cette épreuve est chaque année de plus en plus élevée, à titre d'exemple, ils étaient 10.000 en 2015 contre 30.000 en 2017. Cela représente 90% des élèves de 2^e secondaire du réseau libre confessionnel.

Ces épreuves existent en version standard et version adaptée. Les versions adaptées sont destinées aux élèves à besoins spécifiques. L'adaptation des épreuves concernent la mise en page (police de caractères, couleurs...) et le format (papier ou électronique) ; le contenu restant évidemment identique. La philosophie de ces adaptations rejoint celle des épreuves certificatives externes² : *Si l'enfant a bénéficié pendant l'année d'aides spécifiques, il est normal de ne pas l'en priver en situation d'évaluations, souvent accompagnées de stress. L'idée est donc de mettre l'enfant dans les meilleures conditions afin de réduire la disproportion entre la performance scolaire et les compétences réelles³.*

Les bulletins de commande des épreuves adaptées en étude du milieu pour juin 2019 devaient être renvoyés à la FESeC pour le **13 février 2019**⁴. C'est le service de productions pédagogiques de la FESeC qui se charge de ces épreuves.

² [Circulaire 6978 du 6 février 2019](#) : Dispositions relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » et « CESS » de l'année scolaire 2018 - 2019.

³ <http://www.ufapec.be/espace-membre/infos-affilies/faq-reponse-a-vos-questions/faq-organisation-scolaire/faq-dys/faq-ce1d-dys.html>

⁴ <http://enseignement.catholique.be/fesec/secteurs/scienceshumaines/?p=5162>

Pour l'organisation des épreuves équivalentes dans l'enseignement officiel (morale, géographie, histoire...), nous vous conseillons de vous adresser à la FAPEO (Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel).

<http://www.fapeo.be/>